

EDITO

Voici le 3e numéro de la lettre du site Natura 2000 du Réseau hydrographique de l'Engranne, dans un format revu et allégé, mais toujours au service de votre information ... Le but reste le même : vous faire partager les actualités du site Natura 2000.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Alain Delburg

Président du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de l'Engranne et de la Gamage et du Comité de pilotage du site Natura 2000

BREVES

- **Un guide de gestion des milieux naturels** du site Natura 2000 vient de paraître. Il est disponible gratuitement. N'hésitez pas à le demander, nous pouvons vous l'envoyer sur simple demande (contact au verso).
- **Restauration des berges et entretien des cours d'eau** : 4 000 m de berges concernés en 2010. Les travaux d'entretien de l'Engranne reprendront en septembre 2011, entre Saint-Genis-du-Bois et Jugazan.
- **Réhabilitation du lac aval du site de Laubesc** : ce lac a été vidangé. La commune de Cessac élabore en collaboration avec le SMGBV un projet de renaturation de cet espace.
- Deux des communes du site Natura 2000 (Bellefond et St-Aubin-de-Branne) se sont engagées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur **Plan de Désherbage Communal**. Cette démarche vise à réduire notablement l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

VIE DU SITE

Du nouveau du côté des outils à votre disposition

Contrats de gestion et Charte des bonnes pratiques sont les outils mobilisés de manière privilégiée pour accompagner les usagers du site Natura 2000 qui souhaitent s'engager concrètement pour la préservation de la biodiversité. Ces outils évoluent au fil des besoins constatés. Passage en revue des nouveautés 2010-2011 :

- **Du côté des contrats Natura 2000**

Les « Contrats Natura 2000 » permettent l'accompagnement financier de travaux en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire, mais pour diverses raisons, il est parfois difficile pour les particuliers d'en bénéficier.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces Contrats, le Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de l'Engranne et de la Gamage (SMGBV) a depuis cette année la possibilité de prendre en charge la réalisation des Contrats Natura 2000 sur des terrains privés, à condition qu'une convention de gestion soit librement passée entre le SMGBV et le propriétaire du terrain, et que les terrains concernés ne soient ni forestiers ni agricoles (déclarés à la PAC).

Et pour les agriculteurs ?

Une nouvelle mesure agro-environnementale a été ajoutée à la liste en 2011 : elle prévoit la réouverture et l'entretien de prairies en cours d'embroussaillage. Les autres "MAET" du site sont toujours disponibles en 2012. Contactez-nous au plus vite si vous êtes intéressés !

Par ailleurs, sur leurs parcelles non agricoles, les agriculteurs peuvent désormais aussi souscrire des contrats "non agricoles" (sauf pour actions de fauche et pâturage).

Un budget de 15 000 € a été spécialement réservé par le SMGBV pour intervenir dans ce cadre. L'objectif n'est pas que le SMGBV devienne l'unique signataire des contrats, mais bien de faciliter les démarches dans certains cas particuliers.

- **Du côté de la Charte**

Le dernier comité de pilotage a approuvé la modification de la Charte du site Natura 2000 en février dernier : des engagements et recommandations dédiés aux communes et autres collectivités y ont été ajoutés. Avec succès, puisque déjà 2 communes viennent d'y adhérer suivant l'exemple du SMGBV. Ces collectivités s'engagent ainsi à adapter leurs pratiques d'entretien des espaces publics situés dans le site Natura 2000 pour mieux tenir compte de la fragilité des espèces qu'il abrite ...

Les autres usagers peuvent bien entendu toujours adhérer volontairement à cette Charte, qui permet de faire reconnaître les « bonnes pratiques » de chacun, et donne droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Charte et Contrats : où en est-on ?

Bilan de la mise en œuvre des outils contractuels (janv.2009 - août 2011)

Objet du Contrat	Nbre	Communes	Surface
Entretien par fauche des prairies remarquables	2	Jugazan, Bellefond	2,76 ha
Restauration et entretien de prairies embroussaillées	2	Saint-Jean-de-Blaignac, Naujan-et-Postiac + Romagne	4,86 ha
Élimination d'espèces végétales envahissantes	1	Saint-Jean-de-Blaignac	0,6 ha
Protection d'un gîte à chiroptères	1	Lugasson	1 cavité
TOTAL CONTRATS N.2000 engagés depuis 2009	6		8,22 ha
CHARTÉ du site N2000	7	Bellefond, Jugazan, Saint-Jean-de-Blaignac, Lugasson, Rauzan, Naujan-et-Postiac	

Présence confirmée de deux nouvelles espèces remarquables

Notre site Natura 2000 s'enrichit de deux nouvelles espèces d'intérêt européen ! Si leur présence était considérée comme probable, elle n'avait pas été confirmée avec certitude. C'est désormais chose faite car elles ont été observées au printemps 2011.

Cette bonne nouvelle confirme que les efforts réalisés pour protéger leurs habitats ont un sens... C'est aussi primordial pour assurer leur survie.

Rencontre avec nos deux nouveaux voisins :

CUIVRÉ DES MARAIS

(*Lycaena Dispar*)



Cuivré des marais - © Yon Capdeville
(ici : adulte mâle, observé en mai 2011, au bord du ruisseau du Villesèque. Les femelles présentent plus de tâches noires sur le dessus des ailes.)

Ce joli papillon orangé, d'environ 4 cm d'envergure, est inféodé aux zones herbeuses humides (prairies humides, mégaphorbiaies, ...) où sont présentes des oseille sauvages, qui sont les plantes-hôtes de la chenille. Si les conditions sont favorables, il peut y avoir deux à trois générations par an, les premiers adultes s'envolant entre mi-mai et fin juin.

Le Cuivré des Marais est menacé par la disparition des prairies humides qui forment son habitat, que ce soit en raison d'une exploitation trop intensive, ou au contraire en raison de leur abandon, les deux cas modifiant la flore présente.

La protection de ce papillon passe donc avant tout par le maintien des prairies humides et de leur caractère inondable, mais également par le maintien de l'exploitation extensive de ces prairies (au moyen d'une fauche annuelle ou du pâturage extensif).

LOUTRE D'EUROPE

(*Lutra Lutra*)



Loutre d'Europe - © Rachel Kuhn (SFEPM)
Des traces de loutre ont été identifiées en avril 2011 au bord de l'Engranne. Très caractéristiques, elles constituent une preuve certaine de sa présence.

Ce mammifère semi-aquatique est un carnivore opportuniste qui se nourrit de poissons et autres proies aquatiques. Chaque individu a besoin d'un vaste territoire de chasse (une vingtaine de kilomètres de cours d'eau en moyenne). Discrète, la loutre recherche des berges calmes pour creuser ses terriers et des zones abritées (broussailles, ...) où se reposer.

Strictement protégée, la loutre est une espèce fragile, qui se reproduit difficilement. Les collisions avec les voitures sont la principale cause de sa mortalité en France, car elle n'hésite pas à traverser les routes pour se déplacer. Mais elle est également menacée par la raréfaction de ses proies, elle-même en lien avec la pollution de l'eau, l'artificialisation des cours d'eau, La protéger implique donc de repenser certains aménagements routiers et de veiller à poursuivre des modalités de gestion douce des berges. Cette espèce n'avait jamais été recensée sur l'Engranne.

Le saviez-vous ?

Le Docob prévoit la mise en œuvre d'actions d'inventaires et de suivi scientifique. Leur mise en œuvre fait partie des missions de la structure animatrice. En 2010 et 2011, ont ainsi été réalisés : une étude des populations de Cistude d'Europe, un inventaire complémentaire des invertébrés aquatiques et le suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Ces inventaires sont utiles pour mieux connaître les espèces que nous cherchons à protéger, et nécessaires pour évaluer l'impact des actions mises en œuvre depuis bientôt 3 ans. Les résultats sont en cours d'analyse, nous vous les présenterons dès que possible.



Des questions ? Des infos à partager ? Besoin de conseils ? ... Contactez-nous !

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DE L'ENGRANNE ET DE LA GAMAGE
Mairie - 33420 Rauzan

Tél : 05-57-84-89-54 / Email : sibv.engranne-gamage@wanadoo.fr